

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 19/05/2026

Date d'affichage : 19/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER - David MAGNET -Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND - Joël MALIGNIER – May ALGOUD – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Angélique CHARBONNIER

Excusés : Manon CAIRE – Sébastien MAITRE - Lisa CHANCEL – Marylin MOUTET

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-042 : Autorisation de signature de la convention avec le comité des fêtes dans le cadre du Festiv'Allan

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les crédits inscrits au budget pour l'organisation d'évènements culturels au théâtre de verdure, à l'espace d'animation, à l'église, dans l'école.

Considérant la délégation de la tenue de la billetterie au Comité des Fêtes,

Considérant la convention de partenariat pour le Festiv'Allan entre la Commune et le Comité des Fêtes,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Comité des Fêtes afin de déterminer les obligations de chacune des parties et les conditions matérielles et financières du festival
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

ID : 026-212600050-20260526-CM26052026_4-DE



POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LD' with a long horizontal stroke extending to the left.

Aurélien SYLVESTRE

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.